

Université Paris Sciences et Lettres

Dossier pour les candidatures au contrat doctoral en Humanités numériques

Ce contrat doctoral proposé dans le cadre de PSL est ouvert aux écoles doctorales 540 et 472. Sont susceptibles d'en être bénéficiaires les candidats qui s'inscriront sous la direction d'un enseignant chercheur ou chercheur de PSL habilité à diriger des recherches ou équivalent, membre d'un des laboratoires suivants :

Centre de théorie et d'analyse du droit (CTAD-ENS/CNRS)

Centre Maurice Halbwachs (CMH/CNRS)

Centre Jean-Mabillon (CJM-ENC)

Institut des textes et manuscrits modernes (ITEM-ENS/CNRS)

Institut d'histoire moderne et contemporaine (IHMC-ENS/CNRS)

Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS-Collège de France/CNRS)

Pays germaniques (ENS/CNRS)

République des savoirs (ENS-Collège de France/CNRS)

Théorie et histoire des arts et littératures de la modernité (THALIM-ENS/CNRS)

Centre Jean-Pépin (CJP-ENS/CNRS)

Systèmes de Référence Temps-Espace (SYRTE – Observatoire de Paris/CNRS)

Savoirs et pratiques du Moyen Age au XIXe siècle (SAPRAT – EPHE/CNRS)

Langues, textes, traitements informatiques, cognition (LATTICE-ENS/CNRS)

AUSser (Paris Malaquais/CNRS)

Il vise à soutenir des projets doctoraux en Humanités numériques, en particulier dans les domaines de recherche suivants :

1. Edition et traitement numérique des textes et des traditions textuelles (y compris tables, diagrammes, etc.)
2. Modélisation et analyse de la transmission des textes, des idées, des produits culturels.
3. Analyse computationnelle de corpus textuels, structurés ou non structurés.
4. Traitement de données massives ou semi-massives (textes, images, audiovisuel, 2D, 3D) en lettres et SHS
5. Intelligence artificielle et données patrimoniales

Chaque dossier de candidature comportera les 5 pièces suivantes rassemblées sous la forme d'un document unique sous format .pdf envoyé **du 2 juin jusqu'au 26 juin 2025** minuit à

contrat.doctoral.hn@chartes.psl.eu :

1. Un curriculum vitae de 3 pages maximum ;

2. Une photocopie du document attestant que le futur doctorant a réussi son Master et un relevé de notes obtenues (M1 et M2).
3. Le projet de recherche d'un maximum de 20 000 signes en comptant les espaces, mais sans compter la bibliographie ; En première page de ce projet, le titre du projet, l'Ecole doctorale d'encadrement, le laboratoire d'accueil, et le nom du directeur de thèse devront clairement apparaître ;
4. Une lettre de soutien du futur directeur de thèse, dans laquelle ce dernier déclare être prêt à encadrer le candidat, précise pour quelles raisons le projet de thèse est prometteur et indique si le candidat bénéficie d'un financement spécifique (nature, durée et montant du financement) ;
5. Une lettre du directeur de la future unité, dans laquelle ce dernier s'engage à accueillir le doctorant durant la période où il préparera sa thèse.

Le contrat doctoral est proposé pour une durée de trois ans, ouvert à partir du 1^{er} septembre 2025. Le montant brut de la rémunération mensuelle s'élève à 2200 € (2300 € à compter du 1^{er} janvier 2026).